

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

**COMPTRENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL****du Mardi 08 Décembre 2020, à 19 Heures 00.**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Exceptionnellement tenue à la salle des Fêtes de Bléquin et
ce afin de respecter la distanciation sanitaire entre chaque élu.

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, DEREU Michel, M. CARTIAUX Roger, CARPENTIER Lionel, VASSEUR Muriel, WEPIERRE Delphine, BAROUX Christophe, SPECQUE Céline, DUFOUR Freddy, EVRARD Christophe.

Absents : M. DEBROUCKER Gilles (absent excusé).

Secrétaire : M. SPECQUE Eddie

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Vendredi 13 Novembre 2020*Adopté à l'unanimité des voix.***2) L'ordre du jour est relu****1^{er} sujet : Contrat Service Civique**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a procédé à l'inscription de la commune sur la plateforme du « Service Civique » pour vérifier l'éligibilité au recrutement d'un jeune en Service Civique, Monsieur le Maire est le référent principal de cette démarche.

Monsieur le Maire explique les conditions du contrat Service Civique :

- Le service civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap,
- Le service civique est un engagement volontaire pour une durée de 6 ou 12 mois non renouvelable, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.
- Une indemnité de 473,04 € par mois est versée directement au volontaire par l'Etat et ce qu'elle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse aussi au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107,58 € (montant à charge pour la commune).
- Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre de 5^{ème} échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration de 107,68 € par mois.

- La durée hebdomadaire de travail doit être de 24 heures minimum, pouvant aller jusqu'à 48 heures, mais généralement un service civique se situe aux alentours de 35 heures.
- Le volontaire doit intervenir en complément de l'action des agents communaux. Il doit permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population ou de renforcer la qualité du service rendu par la commune.

Compte tenu de ce qui précède et après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire :

- à élaborer la mission civique,
- à rédiger une offre de Service Civique.

2nd sujet : Travaux de voirie – Proposition pour 2021 – Subvention DETR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR sont à déposer pour le 18 Décembre 2020, il suggère de déposer un dossier pour les travaux de voirie présentés selon un devis estimatif.

Monsieur Dany VASSEUR présente en détail les différents devis obtenus auprès de la société DUCROCQ TP :

- L'élargissement du bas de la Rue du Brûle pour 14 108 € HT,
- La création d'accotements sécurisés recouverts d'une émulsion dans la Rue du Brûle sur une distance d'environ 1km (une partie côté gauche et une partie côté droit par rapport à la stabilité des accotements actuels qui seront relayés par un passage piéton) pour un montant de 35 840 € HT,
- La remise en état des trottoirs (bordures, bouches d'égouts, puisards ...) dans la toute la Rue du Bout d'Amont (côtés pair et impair) pour un montant de 35 520 € HT,
- La remise en état des trottoirs (bordures, bouches d'égouts, puisards ...) dans toute la Rue de l'Eglise pour un montant total de 11 494 € HT,
- Remplacement de la grille actuelle du puisard en grille concave dans la Rue Loquin pour 1 075 € HT
- Remplacement de 2 grilles actuelles des puisards en grilles concaves dans la Rue du Brûle pour 1 550 € HT.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le choix de la société exécutrice n'est pas encore arrêté. Ce choix se fera éventuellement via une procédure d'appel d'offres. Ces devis doivent servir de base de réflexion et surtout pour le dépôt du dossier de demande de subvention DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal mise en priorité sur la sécurisation de la Rue du Brûle, et vote à l'unanimité :

14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

pour l'élargissement du bas de la route, la création d'accotements sécurisés et pour la pose de nouveaux regards pour un montant de 82 500 € HT et autorise Monsieur le Maire a sollicité une subvention au titre de la DETR 2021.

3ème sujet : Proposition d'achat d'un godet pince crocodile

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'actuellement le tracteur communal est doté d'une fourche et d'un simple godet. Certains travaux ne sont pas évidents à réaliser avec ce simple godet (exemple le ramassage de branches après élagage, évacuation de terre après terrassement, etc...).

Il présente un devis établi par DAUSQUE AGRI de Ledinghem pour un montant de 1600 € HT pour l'achat d'un godet pince crocodile ou godet « Pélican » modèle Quicke 150 d'une largeur de 1,50 m.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

pour l'achat du godet pince crocodile selon le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Sujet n°4 : Proposition d'achat d'une balayeuse

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que parfois lors de grosses pluies diluviennes, d'orages et tempêtes, l'agent technique doit balayer en urgence les cailloux emportés par les eaux ou les feuilles et branches arrachées par le vent.

Monsieur le Maire souhaite soumettre à l'assemblée une réflexion sur un achat d'une balayeuse.

Il présente donc un devis établi par DAUSQUE AGRI de Ledinghem pour un montant de 2600 € HT pour l'achat d'une balayeuse prévue pour un attelage à l'arrière du tracteur.

Monsieur le Maire précise que l'attelage de la balayeuse à l'avant du tracteur serait plus adéquat et plus pratique à l'usage. Le tracteur communal n'étant pas équipé d'un tel dispositif, un coût supplémentaire de 2 500 €HT est à prévoir pour cette option.

Après délibération, le Conseil Municipal réalise que l'investissement de cette machine serait trop important par rapport à l'utilité et vote à l'unanimité :

0 voix POUR 14 voix CONTRE 0 ABSTENTION

pour l'achat d'une balayeuse. En cas de besoin urgent, le Conseil Municipal fera appel à une entreprise de services extérieurs ou à la location pour dégager les voies communales.

Questions diverses

1) *Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Elections Législatives Partielles initialement prévues les dimanches 22 et 29 Novembre et reportées les dimanches 13 et 20 Décembre sont annulées. La Préfecture nous informe qu'un nouveau scrutin sera organisé dès que la période d'urgence sanitaire actuelle aura pris fin.*

2) *Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un Arrêté Municipal portant la limitation à 30kms/h sur toute la Rue du Brûle a été pris et qu'il faut prévoir l'achat de panneaux pour signaler la nouvelle vitesse réglementaire.*

Dans un soucis d'égalité de traitement et surtout pour la sécurité de tous, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le projet d'un nouvel Arrêté Municipal limitant à 30kms/h sur toutes les voies communales de Vaudringhem. Il a fait la demande auprès de la MDA pour faire appliquer également cette vitesse sur les routes départementales traversant le centre bourg. Il a été remarqué qu'en ce qui concerne les voies communales suivantes : Rue Profonde, Rue aux Arbres, Rue Lannoy, Rue de la Herse, Rue Loquin et Rue de l'Avesnes, aucun panneau ne signale l'entrée en agglomération (de même pour les sorties).

Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition de panneaux signalant les entrées et sorties de la commune pour toutes ces routes.

Monsieur le Maire présente un devis pour la fourniture panneaux de signalisation, poteaux et brides de fixation pour un montant total estimé à 4 815 € HT soit :

- 17 panneaux « limité à 30 »
- 12 panneaux pour les entrées et sorties d'agglomération
- 1 miroir pour sécuriser l'angle de la Rue de l'Avesnes et la Rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention auprès du Département au titre des Amendes de Polices.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

13 voix POUR

1 voix CONTRE

0 ABSTENTION

pour la création des Zones 30 sur toutes les voies communales, la pose des panneaux pour les entrées et sorties d'agglomération, la pose d'un miroir pour sécuriser l'angle de la rue de l'Avesnes et de la rue de l'église et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre des Amendes de Police.

- 3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux prévus sur le logement occupé par Madame Biencourt sont commencés. L'entreprise Decroix Constructions a démonté les cheminées. L'autre partie des travaux, à savoir le bardage en ardoises sur les pignons, sera réalisé dans les prochaines semaines (selon la météo) et au plus tard en janvier.
- 4) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 2 commerçants : « Les Petits Bonheur de Steph » et « Boules Mousses » vont s'installer temporairement sur le marché hebdomadaire pendant la période des fêtes. Ils viendront diversifier les offres proposées par les commerçants habituels.
- 5) Trois chalets gracieusement prêtés par la CCPL ont été installés sur le parking pour rappeler la magie de Noël et accueillir le Père Noël, en cette période si particulière. Monsieur le Maire remercie Mesdames Anne LEMAIRE et Delphine WEPIERRE pour leur investissement dans les décorations de Noël.
- 6) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux préconisations Préfectorales liées à la crise sanitaire, la traditionnelle cérémonie des Vœux initialement prévue comme chaque année, n'aura pas lieu en Janvier 2021.
- 7) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est financé en quasi-totalité par la subvention communale pour couvrir les frais des repas et des colis de Noël offerts chaque année aux personnes de la commune de plus de 65 ans. Monsieur le Maire propose donc la dissolution du CCAS au 31 Décembre 2020 et que la commune prenne en charge directement ces deux grosses dépenses annuelles. En ce qui concerne les terres louées appartement au CCAS, elles reviendront de droit à la commune, chaque locataire recevra un avenant, dans ce sens, à leur bail en cours. Les bons d'achat (valables jusqu'au 25 Février 2021) offerts cette année avec la distribution des colis de Noël pour compenser le repas annuel qui n'a pu avoir lieu en Septembre, seront réglés par la commune aux commerçants du fait qu'aucun mandat ne pourra plus être émis sur le budget 2021 pour le CCAS.
- 8) Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que la Trésorerie de Lumbres nous informe que les crédits budgétaires sont insuffisants au chapitre 65, notamment pour procéder au mandatement du DIF Elus, il est nécessaire de procéder à une Décision Modification pour un virement de crédits.
Etant donné l'excédent au chapitre 64, le Conseil Municipal décide d'abonder le chapitre 65 de 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Pour Extrait :
Le Président,

A Vaudringhem, le 10 Décembre 2020
(Cachet)